

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**COMMUNE DE
VITRY-SUR-ORNE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME
(P.L.U)**

**12 – PROJET
D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE
(P.A.D.D)**

PRESCRIPTION	16 Avril 1973
DERNIERE MISE A JOUR	4 Novembre 1997
APPROBATION DERNIERE MODIFICATION	27 Octobre 2004
APPROBATION DERNIERE REVISION	7 décembre 2006

Elaboré à partir du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable exprime les éléments du projet communal sur lesquels la commune souhaite s'engager.

Ainsi, le diagnostic de Vitry-sur-Orne a permis de déterminer 3 principaux enjeux autour desquels se structure le PADD:

- ↳ **Préserver et valoriser le cadre naturel**
- ↳ **Développer et maîtriser l'urbanisation**
- ↳ **Développer les activités économiques**

1 - Préserver et valoriser le cadre naturel

Objectif :

Vitry-sur-Orne présente un cadre naturel de qualité composé de paysages riches et diversifiés. L'un des principaux objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable sera d'allier développement économique et urbanistique avec respect et valorisation des sites naturels remarquables afin de préserver l'authenticité et l'identité du territoire.

Actions :

- Une réglementation fine et précise en zones forestière et agricole devra permettre de préserver et de protéger les espaces naturels et agricoles de qualité.
- Le règlement devra assurer la pérennité des jardins et vergers qui couronnent les noyaux bâtis.
- Les sites remarquables, tels que ceux du Justemont et de l'étang du TIVOLI, devront être préservés et mis en valeur.
- La valorisation des berges du ruisseau devra se poursuivre.
- Un aménagement des chemins piétonniers qui accompagnent le cours d'eau permettra de relier les deux parties agglomérées aujourd'hui scindée par la traversée de la VR 52 et ainsi favoriser les liaisons inter-quartiers.

2 - Développer et maîtriser l'expansion urbaine

Objectifs :

La situation géographique et l'environnement paysager confèrent à la commune de Vitry-sur-Orne une attractivité en terme de population. Afin de préserver la qualité de vie et le cadre naturel offerts, une **extension urbaine limitée** est souhaitable.

L'objectif n'est donc pas d'engendrer une « explosion » démographique pour la décennie à venir.

Actions :

- Réinvestir les centres anciens par une requalification urbaine accompagnée d'une incitation à la réhabilitation du bâti en s'assurant de la préservation du patrimoine architectural.
- Ouvrir des nouvelles zones d'urbanisation mais de surfaces modérées qui viendront se composer et s'harmoniser avec les tissus urbains environnants :
 - Ancienne zone 1 NA avec le projet de la ZAC Burger
 - Conversion du secteur du stade en zone destinée à accueillir de nouvelles habitations

3 - Développer les activités économiques

Objectif :

Dans le cadre du développement économique de la commune de Vitry-sur-Orne, les objectifs des responsables communaux sont de compléter les espaces encore disponibles de la zone d'activités LA MEUQUE par des petites et moyennes entreprises.

Le relais de développement économique est actuellement assuré par la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (CCPOM). Compte tenu que d'autres communes appartenant à la structure intercommunale se prêtent davantage par leur situation géographique et leur configuration urbanistique au développement de zones d'activités, la CCPOM n'a pas d'ambition de créer une autre zone d'activités sur le ban communal de Vitry-sur-Orne.

Actions :

- Permettre le développement des activités économiques de services ou artisanales sur la zone d'activités LA MEUQUE.

